



système de subventions et les élus de divers partis, afin que Montréal-Ouest ne perde aucune occasion d'obtenir une subvention et de faire avancer ce projet.

En 2020, les étoiles se sont alignées et, si les résidents votent en faveur de la construction, la ville disposera d'un centre neuf qui servira de plaque tournante à la grande majorité des programmes sportifs et à de nombreuses activités récréatives. Il s'agira d'un bâtiment multigénérationnel, polyvalent et accessible à tous qui servira la communauté pour les 50 prochaines années ou plus.

Pour ce projet, Montréal-Ouest recevra 12,5 millions de dollars en subventions des gouvernements fédéral et provincial, ainsi que des dons d'une hauteur de 2,5 millions de dollars. Il s'accompagnera d'une hausse des taxes foncières. Le montant de cette augmentation ne sera pas connu avant l'ouverture des soumissions.

Si les gens votent contre la construction, le chemin est moins bien défini. L'élimination de la patinoire obligerait la ville à renoncer à la subvention et à présenter une nouvelle demande avec un projet modifié, sans aucune garantie d'obtenir une nouvelle subvention. Par ailleurs, en raison de l'état de décrépitude de l'aréna existante, il faudra probablement la démolir dans les prochaines années. Il est très probable que la piscine doive également être reconstruite, car elle a elle aussi atteint la fin de sa durée de vie utile. Malheureusement, cela entraînerait également une augmentation des taxes foncières et, quelle que soit cette augmentation, elle s'accompagnerait d'une diminution des services et de la valeur des propriétés.

Montréal-Ouest est déjà un endroit où les taxes sont élevées, de sorte qu'une augmentation modeste de celles-ci aura moins d'impact qu'une réduction importante des services. Inversement, une nouvelle infrastructure augmentera la valeur des propriétés, rendra les maisons plus faciles à vendre et assurera l'installation de jeunes familles dans la Ville.

Ceci étant dit, la communauté est divisée sur la question. Le Maire déclara qu'il pouvait comprendre et accepter que certaines personnes ne soient pas d'accord avec lui sur ce point, mais il exprima l'espoir que le débat ne devienne pas polarisé. Puisqu'il y aura un vote, le Conseil se conformera à la volonté de la majorité des voix exprimées. Il a donc demandé que le ton soit respectueux et a promis qu'il en serait de même. Toutes les informations qui seront présentées seront claires, fondées sur des faits et complètes. Les opposants doivent faire de même.

À l'issue de ce vote, il y aura deux voies possibles. L'une mène à un nouveau centre sportif et de loisirs qui devrait assurer la vitalité de notre communauté pour les générations futures. L'autre chemin mène à des discussions désagréables sur le financement de la démolition de l'aréna et du chalet nord et sur l'avenir de la piscine et des offres de sports et loisirs. Dans les deux cas, l'ensemble de la communauté devra mettre de côté ses différences et travailler à des solutions pour faire de Montréal-Ouest un meilleur endroit où vivre. Il faudra faire preuve du même esprit et de la même cohésion dont les résidents ont toujours fait preuve.

## **7. Rapport des Conseillers**

### **a) Siège Numéro 3**

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Finances, Récréation et aux sujets liés au statut de municipalité ami des aînés.

### **b) Siège Numéro 4**

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme (1) et Environnement (2).

### **c) Siège Numéro 1**

Lauren Small-Pennefather, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Urbanisme (1).

### **d) Siège Numéro 2**

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Travaux publics, Communications et Environnement (1).

## **8. Première période de questions du public**

À 20h30, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers sur tout sujet d'intérêt général. Les questions soumises en ligne furent également prises.

**1. Harold Knowles**

Il demanda quelle était la séquence des choses entre l'ouverture de l'appel d'offres et la tenue d'un vote sur le projet de centre sportif. Il souhaite également savoir si les personnes seront appelées à choisir entre la démolition et la reconstruction, ou seulement à voter contre ou en faveur de cette dernière.

**2. Alexander Graziani**

Il demanda pourquoi les taxes étaient si élevées à Montréal-Ouest et il s'interrogea sur les moyens de changer la situation.

**3. Joanna Duy**

Elle demanda si une étude sur le stationnement et le trafic sur Bedbrook et les rues avoisinantes allait être réalisée et, si oui, quand.

**4. Andrew Chapman**

Il demanda si la Ville allait fournir des détails sur le budget du projet de nouvel aréna avant la tenue d'un vote, et s'il y aura une évaluation de l'impact fiscal en fonction de la valeur des propriétés

**5. Sherri Mcgurnaghan**

Elle demanda s'il y aura un espace pour les entreprises à l'intérieur du centre de sports et de loisirs. Elle demanda s'il y avait des moyens d'augmenter le nombre de logements à Montréal-Ouest, par exemple en subdivisant les lots.

**6. Robert Deslauriers**

Il souhaite savoir selon quelles règles le vote va avoir lieu et en vertu de quelle loi.

**7. Stanley Reinblatt**

Il demanda s'il y aura davantage d'efforts de communication de la part de la Ville au sujet du centre sportif et récréatif.

**8. Andy Michelin**

Il répondit à la question précédente en indiquant qu'il y aura des occasions pour les gens de se rencontrer et de parler du projet dans les semaines à venir.

**9. Sandy Kudo**

Elle remet en question l'argument selon lequel un nouveau centre sportif et récréatif attirera des familles avec des enfants dans la Ville.

**10. Cynthia Nichols**

Elle contesta un procès-verbal d'infraction qu'elle dit avoir reçu pour défaut d'entretien de sa propriété.

**11. Daniele Lemieux**

Elle demanda pourquoi il n'y avait pas de rabais pour les aînés sur les programmes de conditionnement physique offerts par la Ville.

**12. Rebecca Vanderelst**

Elle demanda si la serra sera restaurée. En ce qui concerne l'aréna, elle demanda s'il est possible d'obtenir une ventilation de la participation des hommes et des femmes à l'utilisation actuelle de la patinoire, et comment la Ville s'assurera que les filles et les femmes ont un accès égal à la patinoire, par exemple en prolongeant les heures de patinage libre.

**13. Andre Chenier**

Étant donné que le Canada est un pays où il est remarquablement difficile de faire construire des choses importantes à temps et en respectant le budget, il demanda comment la Ville trouvera l'argent pour terminer le centre récréatif, dans l'éventualité où le projet est approuvé et qu'on apprend plus tard qu'il dépassera le budget.

**14. Scott Miller**

Il demanda au Conseil de s'engager dès maintenant à tenir le vote du référendum sur le nouveau centre de loisirs sur plusieurs jours afin de faciliter le vote du plus grand nombre de résidents possible. Il demanda également au conseil de soumettre une demande modifiée ou une nouvelle demande de subvention pour financer un nouveau complexe récréatif et une piscine sans aréna si la majorité vote contre le nouveau complexe récréatif contenant un aréna.

**15. Linda Hammerschmid**

Elle demanda comment il se fait que Notre-Dame-de-Grâce puisse avoir deux aires d'exercice pour chiens très proches l'une de l'autre près de Fielding, alors que dans la Ville, au nord de la voie ferrée, il n'y a qu'une seule aire d'exercice non permanente pour les chiens sur le terrain Hodgson. Il y a au moins 350 chiens à Montréal-Ouest.

**16. Jim Mullaly**

Il déclara avoir appris il y a quelque temps que le coût du centre de sportif et récréatif s'élèverait à 40 000 000.00\$. Cela n'a pas été admis afin de ne pas influencer la procédure d'appel d'offres, mais depuis lors, le Conseil, selon le résident, a indiqué

publiquement qu'avec les subventions, les prêts et la collecte de fonds, le total est supérieur à 42 million de dollars. Il demanda pourquoi et comment cela a pu se produire.

**17. Sharon McKechnie**

Elle demanda si une étude a été menée pour déterminer quelles activités de la Civic Recreation Association pourraient être transférées dans le nouveau centre de loisirs, et si cette information est accessible au public. Elle demanda également si l'on avait déterminé comment les espaces actuels seront utilisés une fois que les activités seront transférées dans le nouveau centre.

**18. Nadia Dufault**

Elle se plaint que la police circule sur Westminster à des vitesses déraisonnables, sirènes hurlantes, à toute heure du jour et de la nuit. Elle demande si les véhicules de police pourraient emprunter d'autres itinéraires comme Connaught et West Broadway afin d'éviter les quasi-collisions avec les enfants à vélo et les personnes âgées qui marchent lentement. Elle demanda également si la collecte des ordures, du recyclage et du compostage pourrait se faire le même jour.

**19. Mia Massicotter**

Elle indiqua que sa taxe foncière a augmenté d'environ 12 % l'année dernière (environ 1 000 \$ pour l'année). Elle demanda quelle a été l'augmentation moyenne de l'impôt foncier de la ville au cours de l'année écoulée. Elle demanda également si elle peut s'attendre à ce que la charge fiscale supplémentaire liée à la nouvelle installation sportive proposée soit, pour elle, supérieure ou inférieure à la moyenne de la ville, et dans la même proportion.

**20. Paul Kenton**

Il demanda quelles sont les trois composantes de l'excédent cumulé figurant en haut de la page 25 dans les états financiers de 2022, quel était l'excédent de fonctionnement et quelle était la dette bancaire. Il remarqua également qu'en 2017, seuls 40 % des répondants accepteraient une augmentation d'impôts de 200 dollars pour un nouveau centre sportif. Il se demanda quel est le seuil maximum d'augmentation d'impôts que la ville considère aujourd'hui comme acceptable.

**21. Randi Park**

Il demanda s'il y a des plans pour un parc canin permanent au nord de la voie ferrée, étant donné que celui de Bedbrook sera bientôt démantelé.

**22. Cyrille Vittecoq**

Il se plaint de la circulation cauchemardesque qui affecte particulièrement les résidents de l'avenue Easton, Avon et l'avenue Easton étant un champ de mines autour du projet de condominiums et de l'hôtel de ville. Il demanda s'il existe un plan pour atténuer un peu mieux les effets négatifs du projet Easton, aux frais du promoteur plutôt qu'à ceux des contribuables. Il déclara également que le feu de circulation à Easton/Avon/Westminster/Brynmor devrait être remplacé par un système plus approprié (plus de trois signaux) pour cette intersection à cinq voies.

La première période de questions prit fin à 21h25.

**9. Contrats et Greffe**

**a) Signataire autorité – opérations cadastrales**

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

Que le Greffier de Montréal-Ouest, Me Claude Gilbert, soit autorisé à signer au nom de la Ville les demandes de permis et tout autre document relatif au lotissement d'immeubles dont la Ville est propriétaire ou l'impliquant à ce titre, pour fins administratives.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20230327-004

**10. Administration et finances**

**a) Approbation des déboursés – 23 février au 21 mars 2023**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que la liste des comptes payables pour la période du 23 février au 21 mars 2023 totalisant 4 500 373.98 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20230327-005

**b) Délégation de pouvoirs pour le mois de mars 2023**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que soit approuvé le rapport du Directeur général concernant l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement n° 2005-002 pour le mois de mars 2023.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20230327-006

**c) Demande d'aide financière – développement des collections des bibliothèques publiques autonomes**

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

1) Que la Ville de Montréal-Ouest présente au ministère de la Culture et des Communications du Québec, en partenariat avec la Bibliothèque publique de Montréal-Ouest et la Bibliothèque des jeunes de Montréal-Ouest, une demande d'aide financière au titre du programme d'aide aux projets de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes (numéro de demande 542229).

2) Que la Ville s'engage à respecter les conditions de ce programme pour recevoir l'aide financière.

3) Que la Directrice générale de la Ville par intérim, Mme Valentina Maria Todoran, soit autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20230327-007

**d) Amendement à la résolution # 20211115-016**

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que les honoraires professionnels du consortium Blouin Tardif coarchitecture pour les services d'architectures et de services multidisciplinaires dans le cadre de la reconstruction du centre sportif et récréatif soient payés à même le surplus non affecté et que la résolution no 20211115-016 soit amendée en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20230327-008

**e) Nouveau tarif proposé**

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que de nouveaux tarifs soient facturés pour le service suivant :

- Travaux publics – vente d'arbre (incluant taxes)

-Résidents : 20.00\$/unité  
-Non-résidents : Non applicable

Adoptée à l'unanimité.  
# 20230327-009

**f) Art Etc.**

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu, la Conseillère Elizabeth Ulin ayant déclaré s'abstenir en raison d'un intérêt qu'elle a dans l'affaire considérée:

1) Que le Conseil accepte de louer la grande salle de réunion à l'Hôtel de Ville, lors du salon d'art et d'artisanat qui se tiendra trois jours en novembre 2023, pour un loyer de faveur à 3 256,86\$ (taxes incluses) et un nombre total de vingt-trois (23.5) heures et demie comprenant la tenue de l'événement, sa préparation et le ménage, plus des frais de 114,98\$ (taxes incluses) pour afficher l'événement, ainsi qu'un dépôt remboursable de 500,00\$ pour garantir sa tenue, et de maintenir les autres conditions de la dernière entente en vigueur.

2) Que le dépôt et une avance de 500,00\$ sur le loyer soient payables à la signature de la nouvelle entente, suivis d'un versement de 1 128,43\$ au plus tard le 1er

mai 2023, et que le solde de 1 628,43\$ (plus les frais d'affichage) soit payé au plus tard le 1er août 2023.

Adoptée à l'unanimité  
# 20230327-010

## 11. Service d'urbanisme

### a) Projets de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

1) D'accuser réception du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 22 mars 2023.

2) D'approuver tels quels, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

<b>Adresse</b>	<b>Projet</b>
1 Nelson 326 Brock N	Remplacement de l'escalier et palier avant; Transformation d'une véranda en un espace quatre saisons.

3) D'approuver avec conditions, selon le PIIA, les plans suivants et présentés à cette réunion, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

<b>Adresse</b>	<b>Projet</b>
20 Fenwick	Remplacement de trente-deux fenêtres, de la porte avant et de la porte arrière, remplacement d'une fenêtre par une porte, enlèvement de la cheminée, remplacement du revêtement extérieur de l'extension à l'arrière, modification de la toiture de l'extension arrière du rez-de-chaussée pour créer une terrasse sur le toit, la modification de deux ouvertures, la peinture du revêtement extérieur à l'avant et sur les côtés, remplacement des toits en métal de l'extension arrière au rez-de-chaussée et au deuxième étage par une membrane.

4) De remettre l'examen des plans et projets suivants à une prochaine séance de ce Conseil, suivant les recommandations du CCU tel que précisé au procès-verbal:

<b>Adresse</b>	<b>Projet</b>
209 Strathearn N	Remplacement de l'escalier et palier avant, et installation de garde-corps;
25 Ballantyne S	Démolition et reconstruction d'une extension d'un étage.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20230327-011

### b) Demande de dérogation mineure – 49 Nelson

**NOTE** La Conseillère Maria Torres résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme le 22 février 2023, conformément aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et les demandes suivantes de dérogation mineure à la grille de spécifications applicable sous l'article 3.2.2, au second alinéa de l'article 4.1.6, à l'article 4.1.9 et au paragraphe 15 de l'article 4.1.10 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 49 Nelson dans la zone RB-2:

- afin de régulariser la marge de recul avant du bâtiment principal, qui est de 3.07 mètres au lieu du minimum requis de 4.57 mètres, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 1.5 mètres;
- afin de régulariser la marge de recul arrière du bâtiment principal, qui est de 4.8 mètres au lieu du minimum requis de 6.1 mètres dans cette zone, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 1.3 mètres;
- afin de régulariser la distance de 1.12 mètres entre le garage détaché et le bâtiment principal au lieu du minimum requis de 2.0 mètres, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 0.88 mètre;

- afin de régulariser la marge de recul d'un garage privé en cour latérale, qui est de zéro (0) mètre au lieu du minimum requis de 1.0 mètre, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 1.0 mètre.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20230327-012

**c) Demande de dérogation mineure – 28 Fenwick**

**NOTE** La Conseillère Maria Torres résuma les éléments du dossier. Elle nota aussi que cette demande a été publiée dans un journal. Aucun commentaire n'a été reçu depuis cette publication (et aucun ne fut fait après que ces explications eussent été fournies).

Il fut proposé par Lauren Small-Pennefather, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

D'accepter les plans soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme le 22 février 2023, conformément aux dispositions des règlements 2020-002 et G-18-0005, et la demande suivante de dérogation mineure à la grille de spécifications applicable sous l'article 3.2.2 et au paragraphe 9 de l'article 4.1.10 du règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 28 Fenwick dans la zone RB-7:

- afin de régulariser la marge de recul avant du porche d'entrée couvert en porte-à-faux, qui est de 4.2 mètres au lieu du minimum requis de 4.57 mètres, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 0.37 mètre.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20230327-013

**12. Travaux publics**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**13. Ressources humaines**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**14. Nominations**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

**15. Dépôt de documents**

**a) Commission municipale du Québec – rapport sur un audit de performance (site internet)**

Le rapport sur un audit de performance de la Commission municipale du Québec sur le site internet de vingt municipalités, dont Montréal-Ouest, a été déposé au Conseil.

**b) Rapport d'activité de la Trésorière – dépenses électorales**

Le rapport de la trésorière sur les activités liées au financement des candidats indépendants et au contrôle des dépenses électorales a été présenté au Conseil.

**16. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

**a) Adoption du règlement n° 2023-002 – Règlement amendant le règlement n° 2019-003 sur le traitement des membres du conseil municipal**

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été déposée lors d'une séance précédente, lorsque l'avis de motion a été donné, et mise à la disposition du public en conformité à la loi;

ATTENDU que, lors de la présente séance, l'objet et la portée de ce règlement ont été résumés;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu:

Que le règlement n° 2023-002, intitulé « Règlement amendant le règlement n° 2019-003 sur le traitement des membres du conseil municipal », soit adopté.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20230327-014

**17. Seconde période de questions du public**

À 21h40, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers touchant les points à l'ordre du jour de la présente séance.

Joanna Duy demanda pourquoi les dépenses liées au contrat de l'architecte du nouveau centre de loisirs ont été imputées à l'excédent non affecté.

Sherri Mcgurnaghan demanda si le PIIA approuvé pour le 20 Fenwick est au même endroit que la dérogation mineure approuvée pour le 28 Fenwick, ou non.

**18. Levée de la séance**

À 21h45, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.  
# 20230327-015

---

Beny Masella  
Maire

---

Claude Gilbert  
Greffier

Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées aux archives municipales dans le dossier *Archives- 20230327*